

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

L'an deux mille quinze, le vingt deux janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François GRANIER.

**Etaient présents :** Mmes Sylvie FEUILLADE, Nadine DURAND, Nathalie REGNIER, Pascale GERVAIS BORDIER, Mireille TOURAILLES

MM. Hugues ALORY, François GRANIER, Geert SCHILTMANS, Olivier PLANARD, Guillaume PIC

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Mireille TOURAILLES, ayant été désignée, prend place au bureau.

## **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Demande de subvention au titre des amendes de police
- Convention de dématérialisation PES
- Indemnités de Madame la trésorière de St Chaptès
- Rapport du commissaire enquêteur sur le projet d'extension du réseau hydraulique régional d'eau brute du Nord Sommiérois
- Protection des berges du Courmoirat
- Prévention des risques naturel géologiques : risque glissement de terrain
- Organisation des élections
- Questions diverses

### **I. Approbation du compte rendu de la séance précédente :**

A l'unanimité (10 votants) le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2014 est adopté. Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint rappelle que le compte-rendu est affiché en mairie, publié sur le site internet et diffusé aux conseillers par voie télématique ou postale.

### **II. Demande de subvention au titre des amendes de police (2015/0001) :**

#### **Aménagement chemin piétonnier bibliothèque**

M. l'adjoint indique qu'il est nécessaire d'aménager le cheminement piéton pour l'accès à la bibliothèque. Il présente un devis pour l'estimation du coût des travaux à 8 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les travaux d'aménagement du chemin piétonnier pour l'accès à la bibliothèque,
- Décide de solliciter l'aide du département au titre des amendes de police,
- De s'engager à assurer l'autofinancement restant à la charge de la commune,
- D'autoriser le Maire à signer les documents correspondants.

Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

### **III. Convention de dématérialisation PES (2015/0002) :**

M. l'adjoint présente au Conseil Municipal le formulaire d'adhésion au Protocole d'Echange Standard d'Hélios et l'accord de dématérialisation des pièces justificatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le formulaire d'adhésion au Protocole d'Echange Standard d'Hélios et l'accord de dématérialisation des pièces justificatives,
- autorise le Maire à signer les documents correspondants.

Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

### **IV. Indemnités de Madame la trésorière de St Chaptès (2015/0003):**

#### **INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET**

M. l'adjoint au Maire rappelle aux membres du Conseil la délibération du 29 mars 2014 fixant l'indemnité de Conseil et de Budget de Madame ALBEROLA Christiane. Il précise que Madame ALBEROLA Christiane a été remplacé par Madame CIKOJEVIC Raymonde à compter du 13

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

novembre 2014. Il est donc nécessaire de reprendre une délibération pour tenir compte de ce changement.

M. l'adjoint au Maire expose aux membres du Conseil, qu'un arrêté en date du 16/12/1983, permet l'attribution aux comptables chargés des fonctions de receveurs municipaux des communes ou syndicats, d'une indemnité de conseil.

Considérant l'aide que Mme CIKOJEVIC Raymonde, Comptable du Trésor, apporte en matière de gestion économique, comptable et financière, l'adjoint au Maire propose que lui soit attribuée cette indemnité qui sera calculée par application d'un tarif réglementaire à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, et afférentes aux trois dernières années.

L'adjoint au Maire indique en outre que le même arrêté prévoit le versement, aux comptables qui participent à la préparation des budgets, d'une indemnité annuelle. L'adjoint au Maire propose que cette indemnité soit attribuée à Mme CIKOJEVIC Raymonde, pour la part qu'elle prend à la préparation des documents budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer à Mme CIKOJEVIC Raymonde, receveur municipal à Saint Chaptès, l'indemnité de budget selon le tarif prévu par la réglementation pour la durée du mandat du conseil Municipal ainsi que l'indemnité de conseil au taux de 100 % à compter du 13 novembre 2014.

Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

## **V. Rapport du commissaire enquêteur sur le projet d'extension du réseau hydraulique régional d'eau brute du Nord Sommiérois :**

Monsieur l'adjoint au Maire présente au conseil le Rapport du commissaire enquêteur sur le projet d'extension du réseau hydraulique régional d'eau brute du Nord Sommiérois.

## **VI. Protection des berges du Courmoirat :**

Monsieur l'adjoint au Maire présente au conseil la demande de subvention présentée par l'Etablissement Public Territorial de Bassin du Vidourle auprès du Conseil Général et la DDTM pour la protection de berge et désengrèvement ponctuel du Courmoirat (traversée de Montmirat).

## **VII. Prévention des risques naturel géologiques : risque glissement de terrain :**

Monsieur l'adjoint au Maire présente au conseil le Porter à connaissance établi par Monsieur le Préfet concernant les risques glissement de terrain.

## **VIII. Organisation des élections :**

Monsieur l'adjoint au Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de compléter le conseil municipal par une élection municipale partielle. Les dates de cette élection ne sont pas encore connues.

## **IX. Questions diverses :**

### **A) Mise en sécurité - Traversée d'agglomération – Tranche 2**

#### **Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (2015/0004)**

M. l'adjoint au Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 09/12/2014 adoptant le projet pour la mise en sécurité de la traversée d'agglomération – Tranche 2.

L'opération est estimée à : 108 000,00 € HT soit 129 600,00 € TTC.

Il propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

|  | Tranche 2   |
|--|-------------|
| Subvention du Département :                                    | 43 200,00 € |
| Subvention de la Région :                                      | 16 500,00 € |
| Subvention DETR2015 de l'Etat :                                | 21 600,00 € |
| Fonds propres ou emprunt :                                     | 26 700,00 € |
| Présents : 10 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0 |             |

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 00.